



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1767

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Aménagement de la place Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -
Approbation d'une convention avec la ville de Décines Charpieu

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1767**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Aménagement de la place Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention avec la ville de Décines Charpieu**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique des centralités engagée par la Communauté urbaine de Lyon, cette dernière et la commune de Décines Charpieu ont souhaité mettre en œuvre une stratégie active de revitalisation du centre-bourg avec pour principaux objectifs :

- le renforcement de la centralité commerciale, notamment le long des axes structurants (Jean Jaurès - Fraternité),
- le développement d'une offre résidentielle diversifiée sur le centre permettant de renforcer la structure urbaine existante,
- la mise en œuvre d'un projet urbain cohérent sur le secteur d'urbanisation future de Champollion,
- la valorisation des espaces publics centraux tout en restant à l'échelle de la commune,
- la diversification des modes de transports pour assurer la réponse aux besoins des habitants.

La réalisation de la ligne de tramway LEA, la création de la ZAC de la Fraternité ainsi que le projet de requalification de la place Salengro offrent l'opportunité de développer, pour la commune de Décines Charpieu, un projet urbain pour son centre en s'appuyant sur les opérations, déjà initiées, qui s'inscrivent dans le cadre du projet de corridor urbain de LEA et de revitalisation des centres.

Lors de la séance du 9 juillet 2007, le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2007-4242, l'individualisation d'une autorisation de programme pour les études d'un montant de 50 000 € TTC.

Les objectifs de réaménagement de la place s'articulent autour de 3 axes :

- créer un espace de représentation,
- révéler l'esprit vivant de cet espace public,
- permettre un usage fonctionnel (marché forain, stationnement, etc.).

Afin d'atteindre ces objectifs, le parti d'aménagement a été validé :

- conception de la place comme un lieu de rencontre de type "forum" pouvant accueillir 300 à 400 personnes, cet espace devenant le prolongement du parvis de la mairie,
- aménagement, dans l'arrière place, d'une zone de stationnement planté accueillant le marché forain,
- créer une liaison entre la mairie et le Toboggan par un axe singulier et l'aménagement d'une fontaine,
- mise en place d'un double alignement d'arbres de part et d'autre de l'axe de la mairie,
- gestion particulière des eaux de ruissellement avec une réinfiltration presque totale par le biais des espaces verts, des caniveaux à substrat et des puits d'infiltration.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014 dans le cadre de la politique : Garder le cap développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains (axe A22).

La programmation pluriannuelle d'investissements a identifié 4 projets : la place Salengro, la rue Marat, la rue Champollion et la rue Jean Macé. Afin d'assurer une plus grande cohérence urbaine à la place Salengro, il est nécessaire d'inclure dans ce projet certaines portions des 3 voies adjacentes inscrites à la PPI.

Ainsi, le périmètre retenu pour le projet est circonscrit à la place Salengro, la rue Marat (de la mairie à l'avenue Jean Jaurès), l'avenue Jean Macé (au droit de la place Salengro) et la rue Champollion (au droit de la place Salengro).

L'estimation globale des travaux d'aménagement s'élève à 3 150 000 € et comprend :

- des travaux de voirie,
- des travaux de plantations,
- des travaux d'eaux pluviales,
- des travaux de fontainerie.

Les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appel d'offres ou de marchés à bons de commande.

Ce projet relève simultanément de la compétence de deux maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privés.

Compte tenu des caractéristiques propres de l'opération, en termes d'unité fonctionnelle, de contraintes techniques, de calendrier et de réalisation des travaux, la commune de Décines Charpieu demande à la Communauté urbaine de réaliser les équipements de fontainerie qui relèvent normalement de ses attributions, en application de l'article 2-II de la loi susdite.

Ainsi, cette opération sera réalisée par la Communauté urbaine, maître d'ouvrage unique.

Une recette d'un montant de 150 000 € est attendue de la part de la ville pour le financement de ces travaux de fontainerie.

Il est proposé au conseil de Communauté, d'une part, d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Décines Charpieu et, d'autre part, l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 3 150 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de la place Salengro à Décines Charpieu,
- b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de fontainerie à conclure avec la commune de Décines Charpieu définissant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération 1466, individualisée le 7 février 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 3 150 000 € en dépenses et 150 000 € en recette à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 650 000 € en dépenses pour 2011,
- 2 500 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes pour 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 200 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.